

Commission du personnel du Théâtre St-Gervais
5, rue du Temple - 1201 Genève

Syndicat des services publics
6, rue des Terreaux-du-Temple
1201 Genève

A l'attention du Conseil de Fondation
du Théâtre St-Gervais
A l'attention du Conseil Administratif de
la ville de Genève
Aux partis politiques représentés au
Conseil de fondation de St-Gervais

Genève, le 3 septembre 2014

Concerne : conditions de travail du personnel du Théâtre St-Gervais

Mesdames, Messieurs,

Il y a maintenant dix mois - après que la précédente commission du personnel a démissionné en septembre 2013 pour n'être jamais parvenue à se faire entendre de la direction et du Conseil de Fondation - le personnel du Théâtre St-Gervais, soutenu par le Syndicat des services publics, s'est adressé au Conseil, son employeur, afin de faire valoir ses droits et reconnaître ses difficultés. Après une première rencontre avec le Conseil, le 20 janvier dernier, celui-ci a décidé de mandater un intervenant externe afin de procéder à une évaluation de la situation.

Estimant cette proposition utile mais insuffisante, le personnel, par la voix de ses représentantEs éluEs à la commission du personnel et du Syndicat des services publics, a demandé, à répétées reprises, au Conseil de fondation de bien vouloir entamer des négociations sur des points sensibles et urgents, notamment : les nombreux dysfonctionnements dans l'organisation du travail, la surcharge chronique de travail, le cumul d'heures supplémentaires et la souffrance exprimée par le personnel qui se sent de plus en plus incompris par la direction.

Depuis la nomination, en septembre 2012, d'un nouvel administrateur venu de France et peu au fait de la culture d'entreprise genevoise, la situation n'a fait qu'empirer. Pour exemple, depuis son arrivée, pour une moyenne de 16 à 18 collaborateurs : 6 ont démissionné (alors même qu'ils n'avaient pas retrouvé d'autre emploi), 8 avertissements ont été prononcés (dont 6 à l'encontre de délégués du personnel) et 2 collaboratrices ont été licenciées (dont une déléguée).

A cela s'ajoute la rupture de bail avec les gérants du Café Bizarre, la suppression du poste d'apprenti, l'absence quasi totale d'appels d'offre pour le recrutement de nouveaux collaborateurs, la suppression du poste de comptable et l'externalisation de la comptabilité.

Force est de constater que malgré de nombreux courriers, en décembre, en avril, en juin et en juillet de cette année, le Conseil de fondation s'obstine à ne pas entrer en matière sur les revendications du personnel. Le magistrat, M. Kanaan, interpellé personnellement à trois reprises, n'a pas même accusé réception des courriers qui lui ont été adressés les 23 juin, 27 juin et 16 juillet, lui demandant de recevoir rapidement une délégation du personnel !

De plus, alors même que le Conseil de fondation déclare attendre l'évaluation du consultant externe avant d'entamer toute discussion (à noter qu'à ce jour, cette évaluation n'a pas encore débuté), la direction a néanmoins infligé des avertissements à trois des quatre délégués à la commission du personnel et le Conseil n'a pas hésité à licencier une de ces déléguées, ponctuant ce licenciement d'un courrier inqualifiable cosigné par la direction, adressé à l'ensemble du personnel.

Devant un tel mépris et de tels agissements, le personnel, réuni en assemblée générale le 28 août dernier, a décidé de mettre en œuvre des mesures de lutte jusqu'à satisfaction de ses revendications.

Il n'est en effet pas tolérable que le Conseil de fondation d'une institution subventionnée par la Ville et l'Etat de Genève - dans lequel siègent des représentantEs des partis politiques qui se targuent de promouvoir le partenariat social - se comporte de la sorte envers le personnel et ses représentantEs démocratiquement éluEs.

Alors qu'il est l'instance de recours du personnel, le Conseil prend ouvertement fait et cause pour la direction et reste sourd aux appels à l'aide du personnel, au mépris des statuts et des règles élémentaires de la coopération et du dialogue.

De premières mesures de lutte ont été votées pour le 5 septembre prochain. Sans nouvelles satisfaisantes du Conseil de fondation et des autorités qui subventionnent le théâtre d'ici au mardi 9 septembre à midi, date de sa prochaine assemblée générale, le personnel se verra contraint de décider de nouvelles mesures.

Le succès d'un théâtre ne repose pas sur les seules épaules de sa direction mais bien sur le travail fourni jour après jour par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, c'est pourquoi nous vous demandons expressément d'agir afin que des négociations s'ouvrent pour régler au plus vite cette situation.

En espérant pouvoir compter sur votre considération et sur votre volonté de voir le personnel du Théâtre St-Gervais correctement traité et ses statuts respectés, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

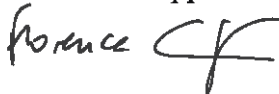
Sandra Irsapouille



Ignacio Llusia



Florence Chappuis



Ariane Bailat – SSP

Pour contact : 079 755 86 99



Yoko Myata



Résolution du personnel

Le personnel du théâtre St-Gervais, réuni en assemblée générale le jeudi 28 août 2014,

- Considérant :
 - La résolution du personnel datée du 16 décembre 2013 ;
 - Les nombreuses demandes d'ouverture de négociation adressées en vain au Conseil de fondation ;
 - Les trois courriers adressés à M. Kanaan lui demandant de pouvoir le rencontrer rapidement, tous trois restés sans réponse ;
 - Les dysfonctionnements au sein de l'institution et la souffrance du personnel ;
 - Les avertissements adressés aux membres élus de la commission du personnel ;
 - Le licenciement de l'une des déléguées du personnel et le courrier inqualifiable distribué à l'ensemble des collaborateur-trice-s à la suite de ce licenciement;

- Décide de mettre en œuvre des mesures de lutte jusqu'à ce que :
 - Le licenciement de notre collègue soit annulé ;
 - Les avertissements adressés à nos déléguéEs soient retirés ;
 - De réelles négociations soient enfin ouvertes avec le Conseil de fondation sur nos revendications, notamment l'application des statuts, le traitement des heures supplémentaires, l'organisation du travail et le respect de la santé et de la personnalité des employéEs ;

- Convoque une nouvelle assemblée générale le mardi 9 septembre à 13h00 pour décider de la suite du mouvement.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présentEs à l'assemblée générale du 28 août, représentant la majorité absolue du personnel du théâtre.